

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 novembre 2009

Secrétaire : Marie-Christine AUBINEAU

Observations : Débat sur le Maroc, le maire avait ajouté en fin de débat « on clôt le débat ici et je ferai des propositions », Mr MERCERON souhaite faire paraître cette conclusion dans le compte rendu.

2. Compte rendu des commissions

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement**

- agrandissement de la garderie : la commission propose que pendant les travaux, la garderie soit transférée dans le logement de l’école inoccupée en ce moment. Quelques menus travaux sont à réaliser :
 - o Remplacement des portes pour conformité sécurité,
 - o accès handicapés à réaliser par le personnel communal.
 - o Destruction d’une cloison pour faciliter la surveillance.

L’autorisation de la DDJS a été obtenue ce jour. Voir si une commission de sécurité doit passer avant l’ouverture. En tout état de cause, un système d’évacuation sera mis en place.

Ce projet a été présenté au conseil d’école la semaine dernière. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Ecole publique :
 - o Sureffectif dans la classe de CE : la commission propose que dès juillet 2010, la garderie périscolaire provisoire soit transformée en classe pour une utilisation en septembre 2010. Les effectifs sont en hausse, il faut donc anticiper. Les travaux seront réalisés en priorité par les employés communaux.
 - o Sécurisation de l’accès à l’école : présentation d’un plan d’aménagement provisoire qui sera envoyé à tous les parents d’élèves. Dès janvier la circulation sera mise en place.

Mr RENAUDET tient à remercier le travail des agents communaux, car les travaux ont été réalisés en 5 jours.

- Club house : devis de modification de la charpente en cours : travaux à revoir pour le budget prochain.
- Salle des fêtes : devis pour limiteur de son en cours.
- Arrière de l’église : les travaux d’aménagement continuent.

b. **Commission « Enfance Jeunesse »**

Madame MERCERON fait état des activités de la commission :

- Conseil des jeunes : élection de Sarah Clisson en remplacement de Kevin Boche. Il n’y avait personne pour élire le remplaçant de Coralie BOCHE née en 1993. Prochaine rencontre le 18 décembre à 18 h 30 pour présentation de la mairie.

Les jeunes ont collecté des bouchons pendant le Téléthon (17 kg collectés).

A ce sujet, Mme COUDREAU nous informe qu’il y a eu environ 4000 € de dons. (moins 1000 € par rapport à l’année dernière.)

- Une réunion de la commission scolaire en présence de quelques parents d’élèves des 2 écoles a été organisée à leur demande, pour parler des menus de la cantine ainsi que du fonctionnement du restaurant scolaire.

Lors de cette rencontre, Mme MERCERON a rappelé :

- le rythme des repas CIVAM (Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) en précisant qu'il ne s'agit pas forcément de produits « bio ».
- le plan alimentaire élaboré avec la collaboration d'une diététicienne du Pays du Bocage ;

Il a été également demandé, conformément à une circulaire du Premier Ministre (2 mai 2008) de pouvoir mettre en place un programme en respectant une part de 15 % de produits bio dans la composition des menus. Questions : comment calcule-t-on les 15 % ? 15 % de denrées issues de l'agriculture biologique ? ou 2 repas par mois ? Le sujet est à réfléchir.

Le maire tient à rappeler la difficulté pour l'approvisionnement et l'aspect financier d'un tel choix. De plus, concernant l'éducation des enfants sur les aliments et la valeur nutritive : l'école est là pour ça, ce n'est peut-être pas le rôle de la cantine et des cantinières qui ont 180 enfants à nourrir tous les jours pendant un laps de temps très court. Cependant, ce sont des idées intéressantes qu'il convient d'étudier dans le cadre de la commission municipale chargée du fonctionnement de la cantine. Il faut que les parents désignés dans cette commission fassent le lien avec les autres parents.

Mr BOULY rappelle que lors de la commission, il avait été suggéré de commencer par un produit bio, le pain biologique par exemple ? Le lait ? Y a-t-il des producteurs bio à Chiché, puisque le conseil a toujours voulu privilégier les fournisseurs de la commune ?

Le maire ajoute qu'il nous faut tenir compte du prix de revient d'un repas (4 € environ) et que les parents paient 2,20 €. Chaque fois que l'on distribue un repas, la collectivité paie la différence, il ne faut pas oublier cet aspect.

Mr BOULY pense que la question mérite d'être posée. Un partenariat doit être mis en place avec les écoles pour la partie éducative.

Enfin, Mr MERCERON ajoute qu'il faut écouter les personnes qui veulent participer aux actions et les prendre en compte. Les bonnes volontés ne doivent pas être découragées.

Le maire conclut qu'il faut travailler cette question dans la commission municipale qui existe et qui comprend des représentants de parents d'élèves de deux écoles.

Prochaine réunion de la commission « élargie » le 26 janvier 2010.

- Transports des enfants de l'école Henri Dès vers la cantine. Les 2 transports mis en place pour le trajet va changer à la demande de Mme MOULIN, chauffeur du car : les maternelles jusqu'au CP (soit 43 enfants) continueront à prendre le car et les plus grands se rendront à la cantine à pied par le parc (même par temps de pluie) : système de « pédibus ». L'accompagnement reste à voir. Il faudra fournir des gilets fluo, des panneaux de signalisation ainsi que tout le matériel nécessaire pour la sécurité. 2 accompagnateurs seront nécessaires au minimum. (Revoir l'éclairage du passage piéton au niveau de la maison de retraite).
- Une visite du CLSH de la Chapelle St Laurent a été organisée avec le personnel du centre de loisirs de Chiché : visite instructive pour toutes. Penser à prévoir l'achat du mobilier pour le nouveau bâtiment.
- soirée débat sur l'internet : 35 participants. A retenir : internet n'est pas plus dangereux que le fait de laisser les enfants seuls dans la rue, il faut que les parents sachent maîtriser le temps passé sur l'ordinateur par leurs enfants.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

Compte rendu de la commission du 28 novembre joint.

Mr RENAUDET détaille les propositions de la commission pour les investissements 2010 :

- Aménagement de la rue de la Forêt : étude chiffrée par la DDE
- Route du Haut Chausserais au pont de Rochette

- rue du stade : Mr RENAUDET a rappelé encore ce matin l'entreprise responsable des travaux, mais les diverses interventions ne servent à rien. Le mauvais état de la route persiste. Le maire a adressé un courrier recommandé se déchargeant de la responsabilité d'un éventuel accident. Que peut-on faire face à ce problème. La mission de la commune serait de réaliser un enrobé en prévoyant un plateau surélevé en face l'école Notre Dame et la salle des fêtes.

Le maire propose de faire un constat d'huissier si les travaux ne se font pas cette semaine.

En attendant, installer des panneaux avertisseurs.

Nous déplorons le fait que le cabinet de maîtrise d'œuvre recruté ne soit pas à la hauteur de sa tâche et ne réalise pas un suivi correct de notre chantier.

- chemins pour la desserte des maisons neuves au plessis Olivier, à la Grande Métairie et le Chemin des Escardières : la commission propose de faire tout ou rien. En ce qui concerne le chemin des Escardières, un projet de construction de 5 maisons est en cours pour les 3 à 4 années à venir. Faire un empierrement provisoire pour faciliter au maximum l'accès des maisons.
- Chemins à la Pomérie, à la Belle Etoile à curer, mise en forme à faire chiffrer
- Matériels
 - o Remplacement du C15 par un véhicule électrique à voir : 11.000 € avec des aides de la Région à hauteur de 3000 €. Accord de principe du Conseil pour ce choix écologique.
 - o Balayeuse : en réflexion pour un achat en 2010 (budget de 8000 €)
- travaux demandés par des riverains à la Récréation pour bouchage de fossés : après consultation des services de la DDE les travaux seront réalisés avec participation des riverains.
- Déplacement des panneaux d'entrée « Chiché » : voir les conséquences d'un déplacement avant le hameau de la Récréation : entretien, éclairage, trottoirs, numérotation des maisons de la Récréation etc...
- Mr ROBIN Laurent, construit une maison neuve à la Noue-Ronde. Il rencontre un problème d'évacuation des eaux pluviales. Sur proposition de Mr RENAUDET, le conseil accepte de diriger les eaux pluviales de cette propriété dans la réserve d'eau à proximité qui est maintenant communale.

Intervention de Mr BOULY : Mettre une grille pour boucher la buse à cet endroit car il y a un problème de sécurité.

- Les panneaux signalétiques pour la bibliothèque et l'espace enfant ont été livrés. Mise en place prévue dans les prochains jours.
- abri bus : proposition de changements d'emplacement en supprimant certains et en aménageant d'autres : à réfléchir en collaboration avec les services du Conseil Général.

Demande pour matérialiser un passage piétons au niveau de l'entreprise Gevana : demander l'autorisation préalable à la DIRCO.

- chaussée déformée à Bandouille : Mr RENAUDET a rencontré les propriétaires de l'étang qui serait la cause de la déformation de la chaussée. Une entente pour le partage des frais serait la meilleure solution pour remédier à ce problème de voirie.

Autre sujet : le panneau signalant le village de « Puyrajoux » devrait être changé : voir avec la commune de Boismé.

d. Commission Vie Associative

Mr BERTIN donne le compte rendu de la réunion de la commission du 17 novembre ci-joint.

A ce propos, Mr le maire avait effectivement dit qu'il ferait des propositions pour les soirées à thème. Les voici donc.

Depuis 2003 ces soirées ont très bien fonctionné avec la collaboration de Serge. Maintenant la commission « animation » se charge de cette activité et propose à Serge de rejoindre ladite commission. Mr le maire approuve l'initiative et demande à Mr MERCERON ce qu'il souhaite faire par rapport à cette proposition.

Mr MERCERON répond que pour préparer ces réunions, il convient préalablement de faire une intense préparation en comité restreint comprenant les intervenants et une seule personne seulement du conseil. Il souhaiterait donc préparer ces réunions en amont lui seul. Tel que cela a fonctionné jusqu'à maintenant, son expérience montre que trop de personnes ne sont pas nécessaires.

Mme TURPAULT répond que la préparation est intéressante pour tout le monde et les gens de la commission sont tous intéressés. Pourquoi ne pas partager cette expérience ? Après en avoir délibéré, Mr le maire demande à Serge de faire le point sur l'avancement de son travail de temps en temps avec les membres de la commission.

Mr MERCERON fait état de son sentiment par rapport aux désirs de la majorité et ne veut pas entrer dans la commission par la « petite porte », celle-là même qui lui a été refusée en mars 2008 par le conseil.

En tout état de cause, Maria TAVARES est d'accord pour travailler avec Serge et la commission. Une première rencontre aura lieu avec l'ensemble des membres et le travail pourra continuer dans un cadre plus restreint avec des points réguliers.

Mr MERCERON prend contact avec Maria pour une soirée en automne prochain.

MR BOULY présente un appel à projet du Pays du Bocage Bressuirais pour fin janvier 2010, dans le cadre du programme « leader » mis en valeur du patrimoine paysager du Nord Deux-Sèvres. Un diagnostic des mares et des fontaines par exemple pourrait être envisagé dans le cadre de cette action.

e. Commission communication

- Lotissement du Pinier 2 : 14 parcelles sont réservées actuellement, 1 parcelle est vendue et 1 permis de construire a été délivré. La construction d'une maison en bois ne saurait tarder.
- Le ChIC sera distribué semaine 52 en intégrant le calendrier SVL de ramassage des ordures ménagères.
- Un transport communautaire est mis en place le vendredi après midi sur réservation : pour Chiché le départ est à 13 h 15 et le retour vers 16 h 00.
- « Pass Foncier » : mesures prises pour aider une certaine catégorie de foyers à accéder à la propriété (plafond de ressources). La commune doit donner une subvention de 3 à 4000 € selon les ménages. Les candidats profitent d'une majoration du prêt à taux 0 avec une TVA à 5,5 % sur la construction. Sont exclues de ce dispositif, les ventes de terrains inférieurs au prix du marché.

A Chiché, les terrains sont vendus 20 € le m² alors qu'il revienne à 25 € voire 30 € le m². La commune donne donc déjà une aide indirecte aux acquéreurs pour l'achat d'une parcelle de 1000 m² par exemple, l'aide s'élève alors à 5000€.

Après en avoir délibéré, le maire émet un avis réservé. Les membres du conseil souhaitent avoir plus de renseignements sur ce « pass foncier » avant de prendre toute décision. Un dossier sera envoyé par mail à chacun.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Mr FAURET informe le conseil municipal qu'un point a été fait sur les différentes actions en cours : tri à la salle des fêtes, à la cantine (achat d'une poubelle spéciale pour le tri des déchets fermentescibles).

Concernant l'incinération des déchets, un courrier sera adressé à la Sous-Préfète pour lui demander comment on doit faire pour faire appliquer la loi dans les communes.

Prochaine réunion le 10 février

Rappel : la collecte des monstres aura lieu la semaine du 11 au 16 janvier.

(Départ de Mme TURPAULT)

3. ACHAT DE TERRAIN A LA SCI FOUILLET

Le maire a rencontré le vendeur du terrain de 811 m² situé au Pressou. Le prix de vente du terrain est de 1,50 € pour la réalisation d'une route desservant la parcelle de Mme BRAUD Elisabeth. Cette route étant destinée à sécuriser la sortie de la propriété sur le RN 149. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'achat dudit terrain au prix de 1,50 € le m² et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer l'acte de vente.

Prévoir les travaux en 2010 dans le budget « voirie ».

4. DEMANDE DGE 2010

Rappel : en 2009 le projet d'aménagement de la mairie a été refusé.

Vu la circulaire du préfet pour l'année 2010, le conseil municipal décide de présenter le dossier concernant l'aménagement de la garderie.

Une subvention de 20 à 25 % sur un montant maximum de 180.000 € peut être accordée.

5. AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR AGRANDISSEMENT GARDERIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de modifier le forfait de rémunération du cabinet d'architecture suite à l'approbation de l'A.P.D. et également d'intégrer en co-traitance de l'équipe de maîtrise d'œuvre le Cabinet BME-BROSSEAU métrés études, économiste, pour la réalisation de la mission économie.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ledit avenant et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de le signer.

Montant des honoraires : 29.200 € au lieu de 23 900 €.

6. ETUDE POUR UNE EMBAUCHE EN C.U.I.

Le maire propose au conseil de réaliser une embauche en Contrat Unique d'Insertion en 2010.

Le travail de l'équipe technique augmente (espaces verts, bâtiments etc...) et les projets en bâtiments ou en voirie sont nombreux, il convient de recruter une personne afin de réaliser les travaux en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition du maire et lui donne pouvoirs pour recruter un candidat avec la collaboration des services de pôle emploi.

7. Z.D.E.

Monsieur le Maire explique que les Statuts de la Communauté de Communes ne font pas apparaître de compétence relative au développement et au soutien des énergies renouvelables. Si les élus souhaitent par exemple à moyen terme mettre en place une Zone de Développement Eolien ou des champs de panneaux photovoltaïques, il est nécessaire que la Communauté de Communes prenne cette compétence.

Afin d'assurer une meilleure cohérence territoriale, il est proposé une modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes comme suit :

Statuts actuels	Modification statutaire proposée
<p>« Au titre des compétences optionnelles :</p> <p><i>A - En matière de protection et mise en valeur de l'environnement</i></p> <p>Collecte des déchets ménagers résiduels ; traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Assainissement collectif et individuel</p> <p>Diagnostic et conseil en matière de gestion des pollutions de l'eau, de l'air, du sol et de la pollution par le bruit</p> <p>Coordination des sentiers de randonnées et signalétique</p> <p>Soutien aux économies d'énergie</p>	<p>« Au titre des compétences optionnelles :</p> <p><i>A - En matière de protection et mise en valeur de l'environnement , le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i></p> <p>Collecte des déchets ménagers résiduels ; traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Assainissement collectif et individuel</p> <p>Diagnostic et conseil en matière de gestion des pollutions de l'eau, de l'air, du sol et de la pollution par le bruit</p> <p>Coordination des sentiers de randonnées et signalétique</p> <p>Soutien aux économies d'énergie</p> <p>Validation des études et/ou projets présentés en vue de la réalisation d'actions relatives au développement et au soutien des énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire thermique, énergie photovoltaïque, biomasse, énergie hydraulique, géothermie ...)</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » ;

8. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La mise à disposition de Madame RAMBAULT, secrétaire de mairie, est renouvelée pour une période de 3 ans à raison de 10 % de son temps de travail.

9. CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Concernant notre demande de renseignements relative au classement de certains chemins ruraux en voies communales, les réponses reçues du Conseil Général et de l'association des maires sont concordantes. Rien ne s'oppose à ce reclassement. Une délibération sera donc prise en ce sens et publiée ce qui permettra de percevoir une dotation plus importante tous les ans.

(Départ de Mr GROLLEAU.)

10. REVISION DU PLU DE BOISME

Le conseil s'était déjà prononcé sur cette question et n'émet aucune observation.

11. CONTRAT DE MAINTENANCE ELECTRICITE ET CHAUFFAGE A LA SALLE DES FETES

Suite à la visite de la commission de sécurité pour la salle des fêtes un devis pour la maintenance électrique et des systèmes de chauffage de type ventilo-convecteurs a été demandé à l'installateur. La proposition de Fradin Bretton s'élève à : 1614 € par an.

Le conseil municipal décide de demander d'autres devis auprès des entreprises de Chiché.

12. REMBOURSEMENT IMPOTS FONCIERS DE LA MAISON DE RETRAITE

Une somme de 16.732 € correspondant aux 5 dernières années d'impôts fonciers indûment payés a été reversée sur le compte du CCAS.

Considérant que ces sommes ont été financées par le versement d'une subvention de la commune, le conseil municipal charge le maire de récupérer lesdites sommes sur le budget de la commune.

13. DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

- Syndicat caprin représenté par une personne de la commune
- Scouts et guides de France : prêt gratuit de la buvette du théâtre en échange de services
- Teldis (groupe d'éleveurs ovins) au nom d'un Chichéen.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces demandes mais décide de revoir le principe des locations gratuites lors d'une prochaine réunion.

14. QUESTIONS DIVERSES

a. DDR pour travaux garderie : dotation refusée

b. Recensement agricole 2010

71 exploitants seront enquêtés mais seulement 42 sont des exploitations à temps complet représentant 82 ha de surface en moyenne par unité.

c. Départ d'un locataire 34 place St Martin

Le logement au dessus de la poste sera libéré le 24 février 2010. L'agence Bocage Immobilier est prévenu de ce départ.

d. Elèves inscrits au conservatoire de musique

28 élèves sont inscrits dont 5 adultes.

e. Organisation de la numérotation dans les villages

Faire un courrier aux habitants de Nantilly pour les prévenir de leur nouvelle adresse. Les autres villages de la commune seront ensuite réalisés.

f. Fermeture de la mairie à Noël

La mairie sera fermée pendant les vacances de Noël du 24 décembre à 13 h au 2 janvier 2010. Une permanence aura lieu pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre de 9 h à 13 h.

En cas d'urgence, contacter le maire ou un adjoint.